

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable, des transports
et du logement

NOR : DEVA1108247A

ARRÊTÉ du 23 mars 2011

Modifiant l'arrêté du 28 février 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours interne commun pour l'accès dans le corps des Assistant(e)s d'Administration de l'Aviation Civile au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Direction Générale de l'Aviation Civile et Météo-France et des Secrétaires Administratifs du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile.

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n°98-850 du 16 septembre 1998 relatif aux missions et au recrutement du corps des assistants d'administration de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1543 du 14 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 28 février 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours interne commun pour l'accès dans le corps des Assistant(e)s d'Administration de l'Aviation Civile au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - Direction Générale de l'Aviation Civile et Météo-France et des Secrétaires Administratifs du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile,

Arrête

Article Unique

L'article 2 de l'arrêté du 28 février 2011 susvisé est modifié comme suit :

Les dossiers d'inscription dûment complétés devront être exclusivement adressés par voie postale, sous pli correctement affranchi, avant le mercredi 30 mars 2011, à minuit (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

DGAC
SG/SDP1
A l'attention de Mme VITALI Cédric et de M. LEGAT Hugues
50 rue Henry Farman
75 020 PARIS CEDEX 15

Le reste sans changement.

Fait le 23 mars 2011

Pour la ministre de l'écologie,
du développement durable, des transports et du logement
pour la ministre et par délégation

L'attaché principal d'administration de l'aviation Civile
Adjoint au chef du bureau de la gestion
des personnels et du recrutement,


Guillaume VAN-REYSEL

Pour le garde des sceaux
ministre de la justice et des libertés
pour le ministre et par délégation

LE DIRECTEUR DU CABINET



François MOLINS